

Commune de Tenay

L'an deux mil vingt-cinq et le trente-et-un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants 14

Absents 3

Pouvoirs 2

Etaient présents : M et Mmes G.ALLAIN ; C. SAVOI, , C.PARDO, G.CHARVET, P.PERSICO, J-F BONIN, F.MALARD, S.CHEVRY, S.BRUN, S.DELAVY, C.GRABIT, C.TIVEDDU ;

S.AMOURIQ ; M.BOUMIR et F.DERREUMAUX

Date de convocation : 24 mars 2025

Secrétaire de séance : C.SAVOI

S.AMOURIQ donne pouvoir à C.PARDO
M.BOUMIR donne pouvoir à S.DELAVY

AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2024

BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT

Délibération N°08/2025

-- * --

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avoir pris connaissance des résultats de l'Exercice 2024 du Budget Eau et Assainissement qui se présentent ainsi :

SECTION EXPLOITATION	EXCEDENT	5 465.71 €
SECTION INVESTISSEMENT	EXCEDENT	135 544.01 €

compte tenu de l'état des restes à réaliser arrêté ainsi

DEPENSES	127 278.01 €
RECETTES	27 338.00 €

Considérant que le résultat de l'exercice 2024 (excédent de clôture de la section de fonctionnement) doit être affecté par l'assemblée délibérante,

- Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la reprise des résultats de l'exercice 2024 comme suit :

Mairie de Tenay
001-210104162-20250331-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 07/04/2025

Reprise de l'Excédent d'exploitation 2024 : en section d'Exploitation 2025 (c/002)	5 465.71 €
Reprise de l'Excédent d'Investissement 2024 : en section d'Investissement 2025 (c/ 001)	135 544.01 €

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Le Maire,
Gaël ALLAIN



C. PARRO
Adjoint au Maire